Jean-Baptiste André Godin à messieurs Allez frères, 4 mai 1863

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (6)
Collation2 p. (486r, 487v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à messieurs Allez frères, 4 mai 1863, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 08/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/42173

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction4 mai 1863
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireAllez frères
Lieu de destination2, quai de Gesvres, Paris

Description

RésuméGodin confirme à Allez frères qu'il ne peut accorder une remise sur des marchandises déjà vendues. Il leur explique qu'il l'a fait une fois dans le passé à ses dépens puisque la maison Allez a alors ouvert plus largement ses magasins aux produits concurrents, et qu'il pourrait examiner leur demande uniquement s'ils s'occupaient spécialement de la vente des produits Godin-Lemaire. Il les informe que son chiffre d'affaires avec Allez frères est passé de 124 932 F en 1860 à 146 184 F en 1861 et à 89 665 F en 1862. Godin conclut en leur indiquant qu'il ne peut leur offrir de meilleures conditions de vente si le chiffre de leurs affaires diminue et il leur demande s'ils viendront à Guise dans l'année, lui ne se rendant plus à Paris.

Mots-clés

Distribution des produits, Finances d'entreprise, Fonderies et manufactures "Godin"

Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 14/09/2022
Dernière modification le 26/04/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/42173?context=pdf

465.
497.

Guise le 5 mai 1863 486

Messieurs Allez frères

en réponse à votre lettre du 29 avril je me crois que vous remarquerez les observations que je vous ai faite sur l'encouragement qu'il y a pour moi à vous accorder une remise sur la marchandise vendue j'ai fait cela une fois mais pour ai été pour la part importante que j'ai eu en subir sans que cela m'attirât davantage le commerce que je fabriquais. n'est ce pas en effet depuis cette époque que vous avez donné un accès plus important aux produits des autres fabriques dans vos magasins. il ne peut être y avoir à parler entre nous d'autres choses que des affaires à conclure si vous aviez pour dessein vous attacher spécialement à la vente de mes produits en articles de chauffage il y aurait des motifs sérieux pour prendre en considération la demande que vous me faites. mais vous m'avez mis vous même dans la nécessité de chercher surtout à offrir des avantages sur les prix des produits que j'ai à vendre en favorisant la concurrence le chiffre important auquel atteindra la remise à laquelle vous aurez droit sera du reste un dédommagement sur ce que vous avez en magasin. et je vous engage

a remarquer que d'autres maisons que la votre sont bien plus chargées de Mdses
ce n'est donc pas une perte que vous avez a éprouver car le commerce sait tenir compte de cela et ce qui aura bien fait que votre baisse sera une peu moins forte que elle que j'ai fait

c'est avec plaisir que je me verrais dans la possibilité de vous accorder des faveurs particulières pour vous ~~m'en prévaloir~~ affermir a la vente de mes produits mais notre chiffre d'affaire qui en 1860 a été de fr 126.792 en 1861 de f 146.186 est tombé en 1862 a f 69.665 et pourtant j'ai toujours fait tout les efforts possibles pour vous être complètement favorable mais avec des conditions qui ont l'apparence d'être générales

faites donc que à votre égard nos relations ne trouvent pas une cause de ralentissement ~~pour~~ sachez de l'intérêt réciproque que nous avons de les maintenir sur un bon pied pour moi je ne négligerai rien a votre égard mais je ne puis être encouragé a faire plus que par le passé si le chiffre de nos affaires diminue

nous verrons nous cette année a Guéret ou ne vous verrais je que a Paris. mon que m'y rais plus

veuillez agréer mes bien cordiales civilités

Godin